

Extrait du registre des délibérations 2025



**VILLE DE VIC SUR CERE**  
**CANTAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 3 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19  
CONSEILLERS : Présents : 14  
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, Mme Katia FRANCOIS, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Lionel BOUYGUES (pouvoir à M Didier IRLANDE), M. François COURTINE (pouvoir à Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), M Philippe LE REVEREND

Secrétaire de séance : M Vincent CASSAGNES, assisté de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°2025-024 :**

**Objet : Finances – Tarifs municipaux pour 2025**

M. Didier Irlande indique aux conseillers que les tarifs municipaux 2025 sont proposés comme joints en annexe.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances réunie le 3 avril 2025 ;

CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE UNIQUE** : FIXE les tarifs municipaux 2025 comme joint dans le document en annexe.

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

*Abstentions : 0*  
*Votes Contre : 0*  
*Votes Pour : 18*

*Affiché le*

**Au registre sont les signatures**  
**Pour extrait conforme**  
**Le Maire,**



Extrait du registre des délibérations 2025



VILLE DE VIC SUR CERÉ  
CANTAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERÉ, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 3 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERÉ, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, Mme Katia FRANCOIS, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Lionel BOUYGUES (pouvoir à M Didier IRLANDE), M. François COURTINE (pouvoir à Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), M Philippe LE REVEREND

Secrétaire de séance : M Vincent CASSAGNES, assisté de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### **Délibération n°2025-025 :**

**Objet : Finances – Demande de subvention pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain sur la période du 1er juillet 2025 au 31 mars 2026**

Mme le Maire rappelle que le programme Petites villes de demain est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Lancé en octobre 2020, le programme soutient les communes de moins de 20 000 habitants ayant un rôle clé pour la dynamique locale pour revitaliser leurs centres-villes, améliorer l'attractivité locale et renforcer les services aux habitants. Pensé jusqu'en mars 2026, le programme offre un accompagnement complet pour la réalisation de projets de territoire structurants.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, et renforce les capacités des collectivités en ingénierie pour concrétiser leurs projets. Dans ce cadre l'Etat finance les postes de chef de projet Petites Villes de Demain à hauteur de 75%.

Aux côtés de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, la commune de Vic-sur-Cère est engagée dans le programme Petites Villes de Demain depuis juillet 2021, et signataire d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) depuis mai 2023. Elle mène un programme ambitieux afin de revitaliser de son centre-bourg à travers l'amélioration de l'habitat, des activités économiques, des mobilités, des services et équipements, et du cadre de vie et patrimoine.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif pour améliorer la qualité du cadre de vie pour les habitants et l'attractivité de la commune, et dans la perspective de mener à termes la convention ORT 2023-2026, Mme le Maire propose de déposer la demande de subvention pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain auprès des services de l'Etat.

Mme le Maire précise que la cheffe de projet a été embauchée à partir du 6 septembre 2021 par la Communauté de communes, mise à disposition partiellement auprès de la commune de Vic-sur-Cère (3 jours sur 5 en phase de diagnostic, puis 4 jours sur 5 en phase opérationnelle).

Le contrat de travail de l'agent arrivant à échéance le 5 septembre 2025, il a été décidé de mettre en place une nouvelle organisation pour poursuivre et pérenniser la mission. Ce dernier sera mis à disposition via une convention de mise à disposition de service un jour sur cinq par semaine auprès de la Communauté de communes.

Extrait du registre des délibérations 2025

Cette nouvelle organisation garantira la mise en œuvre opérationnelle des actions programmées pour la Petite Ville de Demain de Vic-sur-Cère, et l'animation jusqu'à son terme de l'ORT à l'échelle de l'intercommunalité.

Au regard de cette situation, il est précisé que la demande de subvention est déposée pour le compte de la commune de Vic-sur-Cère, qui sera l'employeur à compter de septembre 2025. Pour les mois de juillet et août 2025, la Communauté de communes reste l'employeur, et la commune de Vic-sur-Cère lui reversera donc le montant de la subvention couvrant les dépenses sur cette période.

**LE CONSEIL,**

VU la délibération 2023.021 du 13 avril 2023 approuvant la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme le Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1** : APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la période du 1er juillet 2025 au 31 mars 2026, pour un montant de dépense prévisionnelle sur neuf mois de 36 765,63 € TTC.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Mme le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

**ARTICLE 3** : DIT qu'il sera établi une convention de mise à disposition de services du chef de projet avec la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

**ARTICLE 4** : DIT que le reste à charge du poste de chargé de projet Petites Villes de demain sera pris en charge à 80% par la commune et 20% par la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

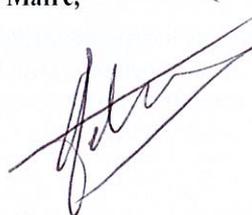
**ARTICLE 5** : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

*Abstentions : 0*  
*Votes Contre : 0*  
*Votes Pour : 18*

*Affiché le*

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire,



Extrait du registre des délibérations 2025



**VILLE DE VIC SUR CERÉ**  
**CANTAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERÉ, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 3 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERÉ, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, Mme Katia FRANCOIS, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Lionel BOUYGUES (pouvoir à M Didier IRLANDE), M. François COURTINE (pouvoir à Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), M Philippe LE REVEREND

Secrétaire de séance : M Vincent CASSAGNES, assisté de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n°2025-026 :

### Objet : Eclairage public : déplacement de points d'éclairage public rue des Tilleuls : approbation des dispositions techniques et financières et autorisation de signature

M. Michel LHUILLERY expose aux membres du Conseil municipal que suite aux échanges fonciers réalisés sur le secteur du Viallard, il convient préalablement à tout aménagement de déplacer 3 points d'éclairage public rue des Tilleuls.

A ce titre, il convient de procéder, via le Syndicat départemental d'Energies du Cantal, à ces travaux.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 7 260,00 € détaillée comme suit :

- 2 667,21 € pour les travaux ;
- 3 478 ,65 € pour le génie civil ;
- 623,37 € d'imprévu ;
- 490,77 € pour les frais d'ingénierie.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit un total de 3 630,00 €.

Un versement unique sera effectué au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

### LE CONSEIL,

VU la délibération en date du 10 septembre 2024 ;

CONSIDERANT l'exposé de M. Michel LHUILLERY ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1** : DONNE son accord sur les dispositions techniques et financières du projet de déplacement des points d'éclairage public rue des Tilleuls, conformément au dossier présenté.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Mme le Maire à verser le fonds de concours.

Extrait du registre des délibérations 2025

**ARTICLE 3** : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

*Abstentions : 0*  
*Votes Contre : 0*  
*Votes Pour : 18*

*Affiché le*

**Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire,**



Extrait du registre des délibérations 2025



**VILLE DE VIC SUR CERÉ**  
**CANTAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 3 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, Mme Katia FRANCOIS, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Lionel BOUYGUES (pouvoir à M Didier IRLANDE), M. François COURTINE (pouvoir à Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), M Philippe LE REVEREND

Secrétaire de séance : M Vincent CASSAGNES, assisté de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n°2025-027 :

### Objet : Eclairage public : renouvellement éclairage au chemin des Bénédictines : approbation des dispositions techniques et financières et autorisation de signature

M. Michel LHUILLERY expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de renouveler deux foyers d'éclairage public au chemin des Bénédictines.

A ce titre, il convient de procéder, via le Syndicat départemental d'Energies du Cantal, à ces travaux.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 7 260,00 € détaillée comme suit :

- 445,20 € pour les travaux ;
- 811,34 € pour les appliques murale à remplacer ;
- 123,41 € d'imprévus ;
- 100,05 € pour les frais d'ingénierie.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit un total de 3 630,00 €.

Un versement unique sera effectué au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

### LE CONSEIL,

VU la délibération en date du 10 avril 2025 ;

CONSIDERANT l'exposé de M. Michel LHUILLERY ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DONNE son accord sur les dispositions techniques et financières du projet de renouvellement des éclairages A 115 et A 116 du chemin des Bénédictines, conformément au dossier présenté.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Mme le Maire à verser le fonds de concours.

Extrait du registre des délibérations 2025

**ARTICLE 3** : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

*Abstentions : 0*  
*Votes Contre : 0*  
*Votes Pour : 18*

*Affiché le*

**Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire,**



Extrait du registre des délibérations 2025



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 3 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19  
CONSEILLERS : Présents : 14  
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, Mme Katia FRANCOIS, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Lionel BOUYGUES (pouvoir à M Didier IRLANDE), M. François COURTINE (pouvoir à Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), M Philippe LE REVEREND

Secrétaire de séance : M Vincent CASSAGNES, assisté de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°2025-028 :**

**Objet : Travaux – Entretien des villages en saison estivale 2025 : validation d'une convention d'entretien avec un particulier**

Mme le Maire dit au Conseil municipal qu'il est proposé de pouvoir confier à des entreprises par voie convention, l'entretien de certains villages et portions de bords de route en saison estivale et notamment au lieu-dit Vernet.

Après consultation des entreprises et des particuliers, la rémunération est établie comme suit :  
ENTREPRENEURS AGRICOLES : 55 € HT/heure de travail effectif.

A noter que cette rémunération couvre toutes les dépenses de personnel, d'assurances, de carburant, d'entretien, de réparation et d'amortissement du matériel.

L'entrepreneur établira un tableau journalier des circuits effectués et en adressera un exemplaire à la Mairie.

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1** : APPROUVE les termes de la convention type d'entretien des villages en période estivale avec des entreprises ou entrepreneurs agricoles, à compter du 1er avril 2025 au 31 octobre 2025, pour passage sur les voies communales au lieu-dit Vernet selon les plans joints en annexe.

**ARTICLE 2** : APPROUVE la rémunération pour la période du 1er avril 2025 au 31 octobre 2025 :

ENTREPRENEURS AGRICOLES : 55 € HT/heure de travail effectif.

**ARTICLE 3** : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Extrait du registre des délibérations 2025

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

*Abstentions : 0*  
*Votes Contre : 0*  
*Votes Pour : 18*

*Affiché le*

**Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire,**



Extrait du registre des délibérations 2025



**VILLE DE VIC SUR CERE**  
**CANTAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 3 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19  
CONSEILLERS : Présents : 14  
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, Mme Katia FRANCOIS, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Lionel BOUYGUES (pouvoir à M Didier IRLANDE), M. François COURTINE (pouvoir à Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), M Philippe LE REVEREND

Secrétaire de séance : M Vincent CASSAGNES, assisté de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°2025-029 :**

**Objet : Administration générale – Convention Cantal Tour Sport (été 2025)**

M. Philippe LETANG expose que le Conseil départemental organise depuis 2014 une opération de découverte des activités physiques de pleine nature sur des sites incontournables du département à destination des 6-18 ans. Cette manifestation, dénommée Cantal Tour Sport, est depuis 2020 enrichie avec une édition 4 saisons de 11 dates. Parmi les 6 dates du mois de juillet, l'une se déroulera à Vic-sur-Cère.

L'organisation de cet évènement fédérateur s'appuie sur les acteurs publics et privés (associations, prestataires...) du territoire ainsi que sur l'Agence Départementale Cantal Destination.

Pour le bon déroulement de la manifestation, les partenaires contractualisent avec le Département leurs engagements réciproques dont la Commune de Vic-sur-Cère.

A cet effet il vous est proposé de prendre connaissance du projet de convention joint en annexe et d'en valider les termes.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'exposé de M. Philippe LETANG ;

CONSIDERANT le projet de convention joint en annexe ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention Cantal Tour Sport 2025.

Extrait du registre des délibérations 2025

**ARTICLE 2** : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant au dossier.

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

*Abstentions : 0*  
*Votes Contre : 0*  
*Votes Pour : 18*

*Affiché le*

**Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire,**



Extrait du registre des délibérations 2025



**VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 3 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19  
CONSEILLERS : Présents : 14  
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, Mme Katia FRANCOIS, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Lionel BOUYGUES (pouvoir à M Didier IRLANDE), M. François COURTINE (pouvoir à Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), M Philippe LE REVEREND

Secrétaire de séance : M Vincent CASSAGNES, assisté de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n°2025-030 :

#### Objet : Ressources humaines – Personnel : création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Mme le Maire dit qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- Création d'un poste de chef de projet de catégorie A, au grade d'attaché, à temps complet. Les missions du chef de projet sont les suivantes :
  - o Le chef de projet a pour mission principale de piloter le programme Petites Villes de Demain et de garantir la bonne réalisation des actions inscrites à la convention cadre d'ORT. Le chef de projet travaillera de façon très étroite avec les élus et les services des 3 bourgs de Vic-sur-Cère, Polminhac et Thiézac. Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre de la démarche de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites Villes de Demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.
  - o Au -delà de mars 2026, l'animation des actions engagées sera poursuivie et les missions du chef de projet seront étoffés en fonction des besoins et du projet politique autour des questions de : planification, aménagement, foncier, habitat-logement et patrimoine
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (temps non complet : 17,5/35<sup>ème</sup>).

### LE CONSEIL,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 4 juillet 2024 ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1** : DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Extrait du registre des délibérations 2025

- Création d'un poste de chef de projet de catégorie A, au grade d'attaché, à temps complet.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (temps non complet : 17,5/35<sup>ème</sup>)

**ARTICLE 2** : DIT que le nouveau tableau des emplois est le suivant :

**AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES**

<u>Filière technique</u>	<u>Filière Administrative</u>
<b>1- Cadre d'emploi fonctionnel : Directeur Général des Services de catégorie A</b> Effectif : 1 TNC	<b>1- Cadre d'emploi : Attaché</b> Grade : Attaché Effectif : 2 TC
<b>2- Cadre d'emploi : Agent de maîtrise</b> Grade : Agent de maîtrise Effectif : 1 TC	<b>2- Cadre d'emploi : Rédacteur</b> Grade : Rédacteur ppal 1ère classe Effectif : 1 TC
<b>3- Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</b> Grade : Adjoint technique Effectif : 7 • 5 TC • 1 TNC 29/35 <sup>ème</sup> • 1 TNC 28/35 <sup>ème</sup>  Grade : Adjoint technique ppal de 2ème classe Effectif : 4 : • 4 TC Grade : adjoint technique principal de 1ère classe Effectif : 3 • 3 TC	<b>3- Cadre d'emploi : Adjoint administratif</b>  Grade : Adjoint administratif ppal de 1ère classe Effectif : 1 TC  Grade : Adjoint administratif ppal de 2ème classe Effectif : 1 TC
	<b>Filière Culture</b>  <b>Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine</b> Grade : Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe Effectif : 1 TC à 80%  Grade : Adjoint du patrimoine Effectif : 1 TNC 17.5/35 <sup>ème</sup>

**AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS**

<u>Filière technique</u>	<u>Filière Administrative</u>
<b>Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</b> Grade : Adjoint technique Effectif : 1 TC • 1 agent fonction ATSEM sur le motif : article 332-8 a6	<b>Cadre d'emploi : Adjoint administratif</b> Grade : Adjoint administratif Effectif : 1 TNC

– **ARTICLE 3** : AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

*Abstentions : 0*  
*Votes Contre : 0*  
*Votes Pour : 18*

*Affiché le*

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire,

